

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Carrière des enseignant·es-chercheur·es : le ministère maintient les taux de promotion à un niveau inacceptable !

Alors que le taux de promotion à la hors-classe pour les MCF était de 20 % des promouvables en 2022, le ministère avait décidé de baisser ce taux à 15 % puis 12,5 % et encore à 10 % en 2025 ! Le taux effectif est de fait beaucoup plus bas, certains établissements n'ayant pas utilisé les quotas de promotions qui leur étaient attribués.

Le ministère vient de publier un arrêté maintenant ce taux à 10 % pour 2026, ce qui est inacceptable et injustifié alors qu'un tiers des MCF partent à la retraite en étant en classe normale, le ministère refusant d'appliquer le principe de la carrière sur au moins deux grades aux enseignant·es-chercheur·es pourtant prévu dans le protocole Parcours professionnels, carrières et rémunérations (PPCR). Il faudrait au contraire augmenter le taux de promotions pour compenser les années de retard prises par les décisions de ces dernières années.

Cet arrêté s'ajoute à la volonté annoncée par le ministre lui-même de ne pas augmenter la composante statutaire C1 pourtant prévue par la LPR qui promettait une revalorisation des enseignant·es-chercheur·ses (EC) soi-disant "historique".

Le SNESUP-FSU demande un taux de promotion d'au moins 20 % pour tous les grades des MCF et des PU, et que celui-ci soit totalement utilisé par tous les établissements, et ce dans toutes les disciplines. Il demande également la suppression du barrage pour l'accès à l'échelon exceptionnel des MCF et au deuxième échelon de la classe exceptionnelle des PU.

Le SNESUP-FSU demande enfin que la trajectoire de la LPR soit respectée pour la prime statutaire des corps d'EC et que les engagements pour la Prime d'enseignement supérieur (PES) versée aux Enseignant·es du secondaire affecté·es dans le supérieur (ESAS) soient respectés.

Paris, le 27 novembre 2025